

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 3 décembre 2018

Ordre du jour :

Appel

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2018 ;
3. Préavis N° 09/2018 – Renouvellement du taux d'escompte ;
4. Préavis N° 08/2018 Budget 2019 ;
5. Élection complémentaire à la commission des Routes + évacuation et épuration des eaux ;
6. Élection de la commission de gestion 2019
7. Communications municipales ;
8. Communications du Bureau ;
9. Divers et propositions individuelles ;
10. Paiement des indemnités.

Le Président, M. Daniel Dietrich, ouvre la séance à 20h précises en saluant les membres de la Municipalité, les Conseillères et Conseillers, la presse et le public. Il constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal.

Il annonce l'absence des personnes qui se sont excusées pour la séance, soit :

Pour la Municipalité, M. Eric Maillefer

Pour le Conseil, Mme Delphine Zurn et MM. Sébastien Baconnier, Giovanni Dietler, Philippe Gandillon et Yann Gyger.

Appel

La secrétaire procède à l'appel qui fait ressortir la présence de 54 membres du Conseil. Le quorum étant atteint, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Non-excuse : M. Jacques Spengler.

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Daniel Dietrich commente le fait que le préavis N° 09/2018 figure avant le N° 08/2018. Il ne s'agit pas d'une erreur, car si l'adaptation du taux d'escompte à 0.6% était refusée par le Conseil, cela impactera le Budget qui présenterait alors une diminution de recette et une augmentation de déficit. De ce fait, les conclusions du préavis N° 08/2018 devraient être amendées par la Municipalité. Par contre, il signale une erreur concernant le libellé du point 4 : il s'agit bien entendu du Budget 2019 (et non pas 2018). Il demande à l'assemblée si l'ordre du jour suscite des commentaires ou des modifications. Cela n'étant pas le cas, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du Procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2018

M. Daniel Dietrich demande s'il y a des remarques concernant ce PV, ce qui n'est pas le cas. Le PV est donc adopté à l'unanimité.

3. Préavis N° 09/2018 – Renouvellement du taux d'escompte

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Jerome De Benedictis, Syndic, qui n'a rien à ajouter à son préavis.

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Christian Zünd, Président de la commission des finances qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Daniel Dietrich invite les autres membres de la commission à s'exprimer puis met en discussion le préavis N° 09/2018. Personne ne demandant la parole, il clôt la discussion et lit les conclusions dudit préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 09/2018
- vu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE 48 OUI - 4 NON – 1 ABSTENTION

- d'arrêter le taux d'escompte à 6% sur la taxation définitive de l'impôt de l'année 2019 et ce pour une année.

4. Préavis N° 08/2018 – Budget 2019

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Jerome De Benedictis, Syndic, qui n'a rien à ajouter à son préavis.

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Christian Zünd, Président de la commission des finances qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Daniel Dietrich invite les autres membres de la commission à s'exprimer.

M. Ramiro Rodriguez revient sur le point 3 en début de la page 2 du rapport de la commission des finances où il est mentionné qu'aucune convention n'a encore été signée entre la Commune et le club de Tennis. Il précise que c'était le cas au moment du préavis, mais cela a été corrigé depuis.

M. Daniel Dietrich le remercie et procède à la lecture du Budget par chapitre et rubriques générales, en laissant le temps pour que d'éventuelles questions puissent être posées.

M. Pierre Etter intervient à la rubrique 13, Service du personnel/Assurances, concernant la Caisse de pension et l'affiliation des membres de la Municipalité. Il aimerait connaître les raisons de l'affiliation des membres de la Municipalité à cette caisse, alors qu'elle n'existait pas jusqu'à présent. Cette affiliation représente environ CHF 50'000.- par année.

M. Jerome De Benedictis commence par corriger le montant de CHF 50'000.- avancé par la commission des finances. Il s'agit en réalité d'un montant d'un peu plus de CHF 42'000.-. Il explique cette affiliation par rapport à la tâche et au temps investi par les membres de la Municipalité. Le travail dans les différents dicastères a évolué et prend beaucoup plus de temps que par le passé. La rémunération et le défraiement n'ont pas été modifiés durant une longue période. C'est pourquoi la Municipalité a décidé de faire évoluer la situation et de la corriger en traitant leurs honoraires comme toute autre rémunération. D'autant plus que les membres de la Municipalité actuelle sont loin de l'âge de la retraite.

M. Dominique Tavel ne s'inquiète pas sur le montant de cette affiliation, mais sur la forme et le fond. Pour une commune de moins de 3000 habitants, il s'agit d'une politique de milice. Du moment que les Municipaux sont inscrits à une caisse de pension, ils sont considérés comme salariés. Il est contre le fait d'affilier les autorités exécutives à une caisse de pension, car cela professionnalise leur travail. Il voudrait, par voie d'amendement, supprimer ces CHF 42'000.- du préavis. Il encourage la Municipalité à présenter un préavis demandant une augmentation substantielle des indemnités, afin de leur permettre de créer leur propre troisième pilier, déductible fiscalement.

M. Jerome De Benedictis le remercie et comprend sa réflexion. Néanmoins, il précise que les membres de la municipalité sont déjà traités comme des employés en termes de rémunération : ils cotisent à l'AVS, aux assurances sociales et aux impôts et ce sera donc normal de profiter d'une caisse de pension.

M. Dominique Tavel répète qu'il ne s'agit pas du montant mais du statut des municipaux. Il rappelle que le taux de travail est variable et à un moment donné il n'y aura peut-être plus suffisamment de travail pour que la rémunération justifie une affiliation.

M. Jerome de Benedictis répond que l'Administration a vérifié les faits et confirme qu'il n'y a aucun souci quant à la démarche et que cela est appliqué de plus en plus souvent par d'autres Communes.

M. Dominique Tavel se prononce contre le principe d'une telle affiliation.

M. Daniel Dietrich demande si M. Dominique Tavel désire préparer un amendement dans ce sens, ce qui est le cas.

M. Daniel Dietrich en prend note et confirme qu'avant de voter sur les conclusions du préavis lui-même, il sera voté sur l'amendement.

M. Luc Vittoz intervient avec une question concernant le budget scolaire et l'arrêté du tribunal fédéral de décembre 2017 par rapport à la gratuité des activités scolaires, tel que les camps de ski. L'arrêté du tribunal fédéral dit que les seuls frais supportés par les parents sont les frais quotidiens d'alimentation soit environ CHF 16.-/jour. Certaines communes ont tout de suite proposé aux parents de ne plus payer d'autres frais que

ceux-ci, en attendant que le Canton prenne position. Le Grand Conseil a interpellé le Conseil d'Etat à ce sujet mais jusqu'à présent aucune réponse n'a été donnée. Si les parents ne paient plus ces activités, ce serait alors aux communes ou au Canton de les payer. Il demande si la question s'est posée dans l'établissement scolaire de Préverenges.

Mme Katharina Zurn répond que les 4 communes (Denges, Echandens, Préverenges et Lonay) ont discuté la question et ont décidé de maintenir le Status Quo pour le prochain Budget. Si cela devait poser des problèmes, les Communes sont ouvertes et reçoivent les parents qui demandent une aide financière. Cela sera discuté au cas par cas.

M. Pierre Etter, revient à la rubrique 130, traitement du personnel communal qui mentionne un ETP supplémentaire. Il demande quels sont les besoins de l'administration qui justifient une ressource en plus.

M. Jerome De Benedictis explique que différentes raisons ont poussé la Municipalité à créer ce nouveau poste à l'Administration communale. Il s'agit d'abord d'une réduction temps de travail d'un employé de 60% à 25%. Pourcentage qui n'a jamais été compensé. Il y a ensuite la volonté de la Municipalité de rapatrier les prestations de gérance immobilière, actuellement effectuées par un prestataire externe. Finalement pour diminuer le montant octroyé aux ingénieurs mandatés pour l'assistance technique très pointue, mais qui consiste également à une part administrative ce qui est dommage. Ces travaux sont hors compétences et disponibilités municipales et pourront être effectués par la personne en charge de ce nouveau poste. Les montant d'honoraires et de frais de bureaux techniques pourront ainsi être diminués, et les municipaux seront déchargés de certaines tâches qui seront effectués par un employé de l'administration.

M. Luc Vittoz intervient concernant la rubrique 71, Cantine scolaire. Il s'agit d'un nouveau poste au budget et il voudrait savoir quel est l'avenir de la Cantine.

M. Katharina Zurn confirme que la Cantine a bien démarré et la Municipalité a l'intention de continuer à offrir cet accueil aux élèves de midi à 14h. Selon les besoins, il est envisagé d'augmenter le nombre d'enfants à 24 l'année prochaine et d'engager une personne supplémentaire. Les CHF 1000.- mentionnés au budget sont destinés uniquement à équilibrer les frais pour les auxiliaires et de petits achats.

M. Daniel Dietrich poursuit avec le budget par nature.

M. Philip Morel intervient concernant la rubrique 40, Service administratif, et constate une diminution des charges de près de 10%. En plus de la diminution du taux d'escompte, est-ce qu'une aussi forte diminution des impôts est attendue ?

M. Jerome De Benedictis répond que la Municipalité a revu à la baisse les rentrées fiscales des personnes physiques, également par rapport à la stagnation de la population. Concernant les personnes morales, une grosse baisse des revenus est prévue suite à la RIE III, comme l'a expliqué la commission des finances dans son rapport. Une rentrée fiscale (sur les bénéfiques et le capital) des personnes morales est estimée à environ CHF 700'000.-. La RIE III coutera environ la moitié de ce montant. Le retour du Canton est estimé à environ CHF 93000.-. Cela baissera les rentrées fiscales des personnes morales à environ CHF 470'000.-.

M. Daniel Dietrich poursuit avec la lecture du budget.

M. Pierre Etter constate qu'au plan des dépenses intentionnelles, il n'y a pas de montant prévu pour la démolition de la salle villageoise.

M. Jerome De Benedictis répond que ce montant est compris dans la première ligne concernant le réaménagement du centre du village.

Il n'y a pas d'autres questions et M. Daniel Dietrich propose de voter sur l'amendement demandé par M. Dominique Tavel.

M. Francisco Ruiz souligne que concernant le deuxième pilier dont il est question dans l'amendement, il n'y a pas que la prévoyance pour les membres de la Municipalité mais également une indemnisation lors d'un éventuel décès ou d'une invalidité.

M. Jacques Perrinjaquet voudrait discuter de l'amendement. Les traitements des municipaux sous rubrique 102 avec 8.5% égalisent CHF 112'000.- plus les vacances de CHF 150'000.-. Le raisonnement de M. Dominique Tavel d'augmenter le traitement des Municipaux pour qu'ils organisent eux-mêmes leur troisième pilier sera compliqué le jour où il y aura moins de vacances. Le traitement augmenté restera alors le même malgré une baisse de travail.

M. Dominique Tavel rappelle que les dépenses fixes couvrent le travail de base de la Municipalité. Le reste est fluctuant. C'est donc le prix à l'heure pour les vacances qui doit être adapté. Le budget variera donc au niveau des vacances selon les chantiers prévus.

M. Daniel Dietrich le remercie et soumet le texte de l'amendement au vote, soit :

Suppression du montant de 42'000.- au poste 130.3040.00 concernant l'affiliation à la CIP de la municipalité, en réduisant le montant de 222'000.- indiqué dans le budget à 180'000.-.

L'amendement est refusé : 11 voix pour - 29 contre - 13 abstentions.

M. Daniel Dietrich lit les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le budget 2019 et le préavis municipal No 08/2018,
- vu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DECIDE A LA MAJORITE
(52 OUI - 1 ABSTENTION)**

d'adopter le budget de fonctionnement 2019 tel que présenté.

5. Election complémentaire à la Commission des Routes + évacuation et épuration des eaux

M. Daniel Dietrich revient sur la démission de M. Xavier Dutruit de ladite commission suite à son élection à la Municipalité. Sa place est à repourvoir.

M. Stephane Steiner présente la candidature de Mme Céline Pache qui l'accepte. Etant donné qu'il n'y a pas d'autres candidatures, Mme Céline Pache est élue par acclamation.

6. Election de la commission de gestion 2019

M. Daniel Dietrich passe à l'élection de la commission de Gestion dont deux membres sont rééligibles. Il s'agit de MM. Hans Bachmann et Francisco Ruiz, qui acceptent leur candidature.

M. Fabien Descoedres présente la candidature de M. Alex Martin, qui l'accepte.

M. François Vogel présente la candidature de Mme Céline Pache qui l'accepte.

M. Patrick Zurn présente la candidature de Jonathan Gandillon qui l'accepte.

M. Fabien Descoedres présente la candidature de M. Philip Morel qui l'accepte.

M. Antoine Gerber présente la candidature de M. Davide Piras qui l'accepte.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres candidatures, ces candidats sont élus par acclamation.

7. Communications municipales

M. Christian Müller pour M. Eric Maillefer:

1. Déchèterie

Les travaux de génie-civil ont été adjudés et ceux-ci débiteront le 14 janvier 2019 pour se terminer fin mars 2019. La déchèterie restera opérationnelle durant le chantier. Toutefois, des mesures organisationnelles seront prises concernant la répartition des bennes dont l'accès à certaines sera restreint. La benne dite « des petits encombrants » sera supprimée et plus aucun objet d'une taille en-dessous de 30 cm ne sera accepté. Des sacs « blancs taxés » seront vendus sur place par le personnel de voirie à l'intention des usagers voulant éliminer de petits objets incinérables. Ces sacs blancs seront mis dans les conteneurs prévus à cet effet à la déchèterie.

2. Tennis Club

La convention réglant la répartition des charges entre le Tennis Club et la Commune est maintenant signée. Un règlement d'utilisation du Club House a été annexé à cette convention.

Concernant le projet de rénovation du Club House, les contacts ont été pris avec le Service de Développement Territorial. Ce bâtiment étant en zone de protection de la Venoge, le service susmentionné est très restrictif concernant les changements de gabarit de ce Club House. L'architecte mandaté par la Commune prépare un avant-projet qui sera soumis au Canton.

3. Eglise

L'assèchement des murs de l'église étant achevé, les crépis et la peinture intérieure seront refaits. Par la même occasion, une rénovation des sols en bois sera effectuée, les spots du plafond seront remplacés par un éclairage LED, ainsi que les deux lumières extérieures.

Montant total des travaux : Fr. 14'292.50 TTC

4. Personnel communal

Suite au départ de Mme Elodie Ferreira, une nouvelle employée a été engagée au service de voirie et des espaces verts. Parmi les nombreuses candidatures, le choix de la Municipalité s'est porté sur Mme Valentine Allaz, âgée de 21 ans et titulaire d'un CFC d'Horticultrice.

Mme Allaz entrera en fonction le 1^{er} janvier 2019.

Promotion au service de voirie : La Municipalité a décidé de promouvoir M. Jonathan Berseth au poste de « sous-chef de voirie » dès le 1^{er} janvier 2019. Nous souhaitons plein succès à M. Berseth dans ses nouvelles fonctions.

M. Christian Müller :

1. Travaux de raccordement des collecteurs de la route de Bremlens aux collecteurs de la route de la Gare

Suite à l'approbation du Préavis 02/2018 et du crédit de construction y relatif, les travaux se sont réalisés du 27 août au 04 octobre 2018. Tout s'est bien déroulé et l'ouvrage a été réceptionné le 31 octobre 2018.

2. Réfection place derrière Auberge (haut de la Ruelle)

Suite à l'affaissement d'une partie de la chaussée de la Ruelle, derrière l'Auberge, la Municipalité a fait procéder à la réparation de l'encaissement ainsi que de l'enrobé bitumineux pour un montant de Fr. 9'213.10 TTC.

3. Eclairage public derrière l'Auberge

Il a été procédé à la pose et à la connexion de trois luminaires le long du chemin derrière l'auberge pour un montant de Fr. 12'817.55 TTC.

4. Ch. du Grand-Pré / Ch. des Utins

Suite à une détérioration de la route par des racines au début du ch. du Grand-Pré, la Municipalité a fait procéder à la réfection de la zone touchée la première semaine de novembre pour un montant d'environ Fr. 4'300.-- TTC.

M. Jerome De Benedictis :

1. Vision Municipale 2019-2025

La Municipalité a édité le document présenté lors du Conseil Communal du mois d'octobre en version imprimable. Celle-ci vous est distribuée aujourd'hui et sera transmise par courrier aux conseillers absents.

2. Gestion Électronique des Documents (GED) et site web

La Municipalité a décidé de mandater une société afin de l'épauler dans sa démarche de numérisation, de simplification et de modernisation de son infrastructure informatique. Parmi les thèmes abordés, il y a notamment la Gestion, le suivi et l'archivage des documents, la modernisation du site web, la gestion des agendas et le Système d'Information du Territoire. Le mandat se déroulera en trois étapes :

- Définition des objectifs
- Identification des besoins et analyse du marché
- Conception et planification du déploiement.

Un préavis pour la mise en œuvre de ce projet devrait être soumis au conseil communal au mois de juin l'année prochaine et votre bureau sera consulté afin de connaître les besoins du Conseil Communal en termes de gestion des documents.

3. Journal d'Echandens

La deuxième édition du Journal d'Echandens sous sa nouvelle forme parviendra dans vos boîtes aux lettres dans les prochains jours. Nous vous encourageons vivement à le lire et nous nous réjouissons de connaître vos avis et remarques.

4. Promotion des produits locaux

La Municipalité a décidé de contacter les producteurs d'Echandens afin de leur proposer de promouvoir leurs produits locaux auprès de la population. A cet effet, une plateforme sera

mise en ligne sur notre site internet et permettra à tout un chacun de connaître le lieu et les modalités pour acquérir des fruits, légumes, boissons et autres produits cultivés par les agriculteurs et vigneron d'Echandens.

5. Rencontre des entreprises

La rencontre des entreprises d'Echandens s'est déroulée le mardi 27 novembre dernier et a rencontré un franc succès auprès des entrepreneurs, commerçants et artisans du village. Ces derniers ont pu profiter d'une visite des locaux de deux entreprises ainsi que d'une présentation de la Municipalité et du personnel communal. L'apéritif de réseautage proposé au terme de cette rencontre a permis aux entreprises de faire connaissance avec leurs pairs ainsi qu'avec les Autorités de la Commune. Faisant suite à la volonté de renforcer le lien entre la Commune et les entreprises y ayant élu domicile, la Municipalité reconduira cette rencontre chaque année.

6. PPA Grand-Pré

Suite aux diverses annonces faites lors du Conseil Communal du 1^{er} octobre et du sondage y relatif, la Municipalité vous communique les éléments suivants :

- Compte tenu du nombre de questionnaires rentrés au moment d'analyser les résultats du sondage, il était impossible d'en tirer une quelconque conclusion.
- Cependant, il apparaît notamment qu'un nombre suffisant de conseillers communaux serait prêt à faire partie d'une commission de travail en vue d'étudier l'avenir de la parcelle concernée.
- En fonction des sondages reçus à ce jour, il apparaît qu'une importance particulière dans les raisons du refus soit basée sur les points suivants :
 - Vues sur le Château
 - Capacité des infrastructures
 - Densité des constructions prévues
 - Densification générale du village
- Certaines remarques manuscrites nous ont permis de déceler certains points d'incompréhension vis-à-vis de la procédure et du projet.

Suite aux divers échanges entre la Municipalité, le bureau du Conseil Communal et notre avocat, la Municipalité a pris la décision de ne pas reprendre la réflexion liée à la parcelle No 197 tant qu'une procédure judiciaire est en cours à ce sujet.

7. Centre Aquatique région Morges

Le projet de centre aquatique de Morges a été présenté aux communes, à la presse et à la population au travers d'une séance de présentation ainsi que d'une exposition dans les locaux de la Ville de Morges. Si la Municipalité a unanimement apprécié le projet présenté, elle ne communiquera sa position qu'une fois les informations complètes, notamment au niveau financier, en sa possession.

8. Personnel Communal

Mme Martine Comte, boursière, a brillamment obtenu un Brevet Fédéral de Spécialiste en administration publique. La Municipalité tient à féliciter Mme Comte pour ses excellents résultats et son implication dans cette formation.

8. Communications du Bureau

M. Daniel Dietrich procède aux communications du Bureau :

PPA Grand-Pré :

- A la demande des recourants, la procédure avait été suspendue jusqu'au 22 novembre 2018.
- Le Syndic et M. Daniel Dietrich ont rencontré le conseil, Me Thévenaz, début novembre. De cet entretien sont ressortis les points suivants:

- Afin d'éviter toute confusion, seule la Municipalité est en charge du suivi de cette affaire pour la Commune avec le soutien de Me Thévenaz.
- Un courrier a été adressé par la Municipalité aux recourants, mentionnant que tant que le recours n'est pas retiré, aucune initiative ne sera entreprise de notre part.

Implication des membres du Conseil : M. Daniel Dietrich se réfère au questionnaire PPA Grand-Pré qui a été adressé récemment par la Municipalité à tous les Conseillers. Au délai imparti, seuls 31 conseillères/conseillers ont répondu spontanément à ce questionnaire. Suite à un rappel du Bureau, ce nombre est monté à 47. Il ne trouve pas acceptable que 13 membres du Conseil, qui ont voté lors du conseil du 25 juin, n'aient pas pris la peine de répondre à l'exécutif. D'autant plus qu'il était possible de ne pas prendre position. Outre le fait qu'il s'agisse simplement de politesse, il en va également de la crédibilité du Conseil face au souverain qui l'a élu et lui accorde sa confiance.

Résultats des votations du 25 novembre 2018

Initiative fédérale "Vaches à cornes" :

bulletins valables : 735 – nombre de oui : 314 – nombre de non : 421.

Initiative fédérale "Autodétermination" :

bulletins valables : 773 - nombre de oui : 185 – nombre de non : 588.

Initiative fédérale "Surveillance des assurés" :

bulletins valables : 776 – nombre de oui : 450 – nombre de non : 326.

Dates des prochaines séances du Conseil communal

8 avril - 20 mai - 24 juin 2019.

Attribution des jetons de présence

Le Bureau a décidé d'attribuer les jetons de présence de l'année 2018 aux Cartons de Cœur (Ndlr : le nom exact en ce qui concerne ces cartons dans le périmètre de la paroisse est *Cartons de Noël*).

9. Divers et propositions individuelles

M. Fabien Descoeurdres intervient concernant la route d'Ecublens. D'après les visions de la Municipalité, la construction d'un giratoire est prévue à la hauteur de la route de la Chocolatière. Il rappelle une intervention de M. Pierre Etter en 2012 concernant la vitesse excessive des véhicules sur la route d'Ecublens. La Municipalité de l'époque promettait d'y remédier éventuellement par des ralentisseurs ou des chicanes. Cela fait désormais 6 ans et rien ne s'est passé. Le giratoire est prévu à l'horizon 2020. Il demande si la Municipalité entreprendra quelque chose prochainement pour ralentir cette vitesse excessive.

M. Christian Müller répond que deux thèmes avaient été mentionnés à l'époque pour essayer de ralentir ces excès de vitesse.

Il s'agit premièrement d'un giratoire. Celui-ci est actuellement en suspens puisqu'il est lié au projet de PPA Grand-Pré. Ce giratoire reste une mesure nécessaire aux yeux de la Municipalité. Le giratoire était réalisable, malgré le fait qu'il se situe sur des surfaces d'assolement, car il entrait dans un « projet de grande envergure régionale ». Le Canton acceptait de ce fait exceptionnellement ce projet. Etant donné que le PPA Grand-Pré a été refusé par le Conseil communal, le Canton refuse l'exécution du giratoire tel qu'il est. Il aurait été possible pour la Commune de compenser cette surface d'environ 70 m², mais le Canton ne semble pas vouloir entrer en matière. La Commune a donc mandaté un bureau pour étudier des solutions recevables par le Canton.

Il admet que l'option d'installer des ralentisseurs n'a pas été étudiée par la Municipalité à ce jour.

M. Fabien Descoedres le remercie et lui demande d'y réfléchir.

M. Luc Martin demande quelle sera la proportion financière que le Canton apportera à ce futur giratoire.

M. Christian Müller répond qu'il n'y aura aucune participation financière de la part du Canton.

M. Luc Vittoz intervient concernant l'aménagement routier prévu par rapport à la future entrée d'autoroute à Ecublens. Il regrette que la proposition d'une séance d'information publique organisée par l'OFROU ait été faite tardivement. Il pense qu'un grand nombre de personnes auraient été intéressé d'y assister. Il demande si la Municipalité a été au courant de cette séance.

M. Christian Müller était au courant et a également entendu que des séances ont eu lieu dans différentes communes.

M. Luc Vittoz estime que ce projet aura un gros impact pour Echandens. Il invite les conseillers à consulter le dossier sur le site internet <http://www.goulet-crissier.ch/>

M. Jerome De Benedictis répond que la Municipalité a été abordé par l'OFROU qui a fait une présentation très technique du projet. Ils ont proposé de faire une séance d'information publique à Echandens. Malheureusement, ces séances étaient fixées par le Canton et la date pour Echandens s'avérait impossible au niveau du calendrier. Concernant les intérêts publics tels que la circulation et les cheminements cyclistes, la Municipalité étudie toutes les opportunités pour faire valoir ses droits auprès de l'OFROU. Il rappelle que le dossier est consultable au bureau communal, comme c'est le cas pour toute enquête publique.

M. Philippe Diserens revient sur l'intervention M. Fabien Descoedres et demande si l'extension de la zone 30 à la route d'Ecublens jusqu'au chemin du Grand-Pré a été étudiée.

M. Christian Müller répond que cette possibilité n'a pas été étudiée.

M. Jerome De Benedictis complète en précisant que cette option sera probablement compliquée par rapport aux critères pour une zone 30, puisqu'il n'y a pas d'habitations sur ce bout de route, mais que la Municipalité étudiera la question et se prononcera lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

Mme Céline Pache intervient concernant la communication municipale No. 25, bâtiment de la place du Saugey 6 : à la 2^{ème} page, 3^{ème} ligne il est mentionné « charpente et couverture cuivre ». A son avis, il n'y a pas de cuivre dans cet ouvrage.

M. Jerome De Benedictis répond qu'il est de coutume d'utiliser les terminologies du préavis, mais confirme que la couverture n'est effectivement pas en cuivre sur ce bâtiment.

M. Philipp Morel intervient par rapport à la communication municipale concernant la déchetterie. Il demande pourquoi la benne pour les petits déchets a été supprimée.

M. Jerome De Benedictis répond que la Municipalité a étudié l'aspect financier de ce dossier et il s'avère que la benne des petits incinérables de 30-60 cm est actuellement une catastrophe. La population ne respecte pas l'utilisation recommandée. Il rappelle qu'une benne pour les gros incinérables est à disposition de la population. Néanmoins, trois quarts des déchets dans la benne des petits incinérables font moins de 20 cm. Tout le monde y met

n'importe quoi. Face à cette situation, la Municipalité a le choix d'affecter un employé uniquement pour surveiller cette benne ou de la supprimer. Durant les travaux à venir, une de bennes devra forcément être fermée, le choix s'est donc imposé. La situation sera à revoir après la fin des travaux de la déchetterie.

M. Luc Vittoz mentionne un article paru le 10 novembre dernier dans le Journal de Morges. Il s'agit du fait que Préverenges offre un système « Easyvote » à ses jeunes citoyens. Il en explique le principe et rappelle qu'il est déjà intervenu par rapport à cette problématique en 2014 et 2015. Bon nombre de communes offrent aujourd'hui ce service. Est-ce que la Municipalité va y réfléchir ?

M. Jerome De Benedictis répond que la Municipalité a fait deux tentatives dans ce sens, mais il n'y avait aucun retour de la part des jeunes du village. La Municipalité ne fera donc pas de nouvelle tentative.

10. Paiement des indemnités

M. Daniel Dietrich demande à Martine Comte de procéder aux paiements des indemnités.

Il passe ensuite la parole au Syndic pour son discours de fin d'année. Ses paroles sont retranscrites ci-dessous :

C'est une année bien remplie qui touche à sa fin ! En effet, les discussions sur le budget et sur le taux d'escompte ne sont qu'un chapitre de plus à l'histoire de 2018. Une histoire marquée par des élections, des constructions, des reformes et des projets. J'aurais pu faire en sorte de vous en parler assez longtemps pour que vos estomacs se rebellent à l'idée de ce qui les attend à l'issue de ce discours, mais j'en ai décidé autrement. Je vais plutôt vous parler du menu 2019. Il sera chargé d'enjeux et mes collègues et moi-même en sommes bien conscients.

De manière globale tout d'abord, l'année 2019 fera une fois de plus face à l'énorme enjeu climatique. Depuis plusieurs années maintenant, nous allons devoir favoriser la prise de conscience individuelle et collective sur notre responsabilité vis-à-vis du réchauffement climatique et de ses impacts sur notre quotidien. Si certaines responsabilités incombent aux gouvernements nationaux, il est également possible d'agir au niveau cantonal, j'en veux pour preuve les retours des Assises Vaudoises du Climat qui se sont déroulées à l'EPFL en novembre, et au niveau communal. Mais comment faire, me direz-vous ?

Nous avons tout d'abord un rôle primordial à jouer de par notre exposition et notre visibilité. Les bâtiments, les véhicules ainsi que les employés des divers services communaux sont en contact fréquent avec la population et ils sont l'image de la politique communale. C'est pour cette raison qu'il tient à cœur de la Municipalité de maintenir une politique de gestion qui mette au mieux en valeur nos visions à savoir respect de l'environnement, qualité et disponibilité. Et il suffit de petites mesures, telle celle présentée durant les communications municipales pour la promotion des agriculteur et viticulteurs locaux, pour prendre conscience qu'il est possible d'agir à l'échelon communal.

Mais d'autres enjeux régionaux marqueront l'année 2019. Et certains nous concernant directement. Prenez la mobilité par exemple : la refonte de tout un échangeur autoroutier majeur est à l'enquête actuellement, et le trafic induit par cette construction indispensable impactera directement la Commune d'Echandens, nous nous en défendrons !

Le réseau CFF est, depuis bien des années, saturé entre Renens et Morges et les projets peinent à se concrétiser. Il est indispensable que les CFF offrent à la population de cette

région une desserte ferroviaire régionale digne d'une commune faisant partie des 5 plus grandes agglomérations de Suisse. Nous défendrons également nos intérêts à ce sujet. Ce sujet nous intéresse d'autant plus qu'il devient urgent de réduire le nombre de véhicules individuels sur les axes routiers à haute fréquentation. C'est pour cette raison qu'il est doublement important de concentrer nos efforts politiques sur le report modal, notamment vers les transports publics. Vous le voyez bien, des sujet régionaux, voire mondiaux, peuvent également se jouer, dans une certaine mesure, au niveau de la politique communale.

D'autres projets régionaux majeurs, tel que le centre aquatique de Morges verront leur avenir se dessiner en 2019. Nous nous réjouissons d'en connaître tous les tenants et aboutissants afin de nous positionner sur ce projet mais il ne fait aucun doute que la Municipalité se réjouit de projets d'ampleur régionale à vocation scolaire, éducative, sociale, touristique et de loisir. Renoncer à des investissements mesurés dans ces domaines alors que les enjeux de société vont être de plus en plus importants serait une grave erreur à nos yeux.

Ceci me permet tout naturellement de poursuivre sur votre engagement pour la Commune d'Echandens. Il n'est de loin pas anodin, il est même extrêmement important pour le système démocratique de notre pays. Vous avez la possibilité de décider du sort de projets de très grande importance pour la commune, tant via les crédits de construction que par les diverses planifications territoriales et autres règlements. Votre engagement et votre investissement est nécessaire pour ces décisions et quel que soit votre avis, il est primordial que vous vous y intéressiez et que vous vous exprimiez à ce sujet. C'est l'unique moyen pour la Municipalité de porter à bien le programme que nous vous avons présenté.

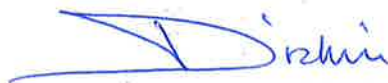
Surtout que les projets communaux ne manquent pas et que la Municipalité s'est fixé des objectifs ambitieux que vous avez pu découvrir lors de notre présentation de la Vision Municipale 2019-2025. Echandens va continuer d'évoluer dans le paysage qui est le sien, au sein du PALM, à la frontière d'une zone plus rurale, et en se donnant les moyens de répondre aux attentes de la population. Nous nous réjouissons beaucoup d'inaugurer et faire vivre notre nouvelle Salle Villageoise et ainsi lancer les réflexions sur le centre du village. Tous ces projets devront être menés à bien en ayant une vision financière saine à long terme pour la commune. Mais ça, Mesdames et Messieurs, c'est à la Municipalité qu'il incombera de vous présenter un projet viable et nous sommes persuadés qu'il est atteignable.

Tous ces projets seront à l'ordre du jour de l'année prochaine ! D'ici-là, au nom de la Municipalité, je vous souhaite à toutes et tous de merveilleuses fêtes de fin d'année et je me réjouis de poursuivre ce mandat avec vous, chers collègues, et avec vous, chères conseillères et conseillers.

Merci et, le bar est ouvert !

La parole n'étant plus demandée, M. Daniel Dietrich clôt l'assemblée vers 21:50.

Le Président :



Daniel Dietrich



La Secrétaire :



Thérèse Maillefer